

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRANCHER, Maire.

**Présents :** M. Christian GRANCHER, Mme Denise PAILLETTE, M. Richard LANGLOIS, Mme Bénédicte HANIN, M. Christian HEROUARD, Mmes Agnès CAREL, Chantal DEPERROIS, Marie-Odile PILLON, MM. Bernard PIT, René PREUD'HOMME, David TIERFOIN, Hervé TRANCHAND.

**Absente excusée :** Mme Maryline LEROUX donnant pouvoir à Mme Bénédicte HANIN.

**Absents :** Mme Catherine RAINEAU et Monsieur Pascal HAUCHARD.

\*\*\*\*\*

**- ORDRE DU JOUR -**

**1/ SECRETAIRE DE SEANCE - DESIGNATION**

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation de l'un des membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal désignent Madame Agnès CAREL secrétaire de séance.

**2/ PROCES-VERBAL DE SEANCE - ADOPTION**

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 novembre 2017.

Aucune remarque n'est formulée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'adopter le procès-verbal de la séance 7 novembre 2017. Le registre est signé par tous les membres présents.

**3/ CHEMIN DES ECOLIERS 2<sup>ème</sup> TRANCHE – AVENANT N° 1**

Monsieur Richard LANGLOIS rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche du chemin des écoliers, il a été nécessaire de modifier le tracé du chemin piétonnier et de traverser la chaussée. Ceci engendre des travaux supplémentaires (remblaiement partiel et curage de la mare, pose de clôture, enlèvement de haie ...) et la suppression ou modification de certains postes prévus au marché (recul et soutènement d'un talus, plantations, abattage d'arbres, ...).

Monsieur le Maire présente donc l'avenant n° 1 d'un montant de + 2.344,61 € HT. Le montant du marché est donc de 59.952,40 € HT au lieu de 57.607,79 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent et autorisent Monsieur le Maire à signer cet avenant.

#### 4/ FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS - MARCHÉS SUBSÉQUENTS N° 2 – SIGNATURES – AUTORISATION.-

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du conseil communautaire du 25 juin 2017 donnant délégation au Bureau pour traiter certaines affaires en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n° 20150135 du 28 septembre 2015 autorisant la signature de l'accord-cadre de fourniture et acheminement d'électricité et services associés et la signature du marché subséquent n° 1 issu de l'accord-cadre pour chacun des lots ;

VU l'accord-cadre n° 2015/01 notifié le 20 octobre 2015 pour le lot n° 1, n° 2015/01 notifié le 20 octobre 2015 pour le lot n° 2 et le n° 2015/01 notifié le 20 octobre 2015 pour le lot n° 3 ;

VU le marché subséquent n°1 n° 2015/01 notifié le 28 décembre 2015 pour le lot n° 1, n° 2015/01 notifié le 28 décembre 2015 pour le lot n° 2 et n° 2015/01 notifié le 28 décembre 2015 pour le lot n° 3 ;

VU l'avis de la commission d'appel d'offres du coordonnateur en date du 30 novembre 2017 ;

##### **CONSIDERANT :**

- qu'un groupement de commandes de 23 membres, dont la Communauté d'Agglomération Havraise est le coordonnateur, a été formé afin de répondre aux besoins en fourniture d'électricité ;

- qu'un accord-cadre multi-attributaire sans montant minimum ni montant maximum portant sur la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés a été conclu pour une durée de 4 ans et pour 3 lots ;

- que, pour chaque lot de l'accord-cadre, un premier marché subséquent a été conclu pour une durée de 2 ans à compter du 5 janvier 2016 ;

- que ces premiers marchés subséquents arrivent à échéance le 31 décembre 2017, il convient donc de les relancer ;

- que le marchés subséquent n° 2 de chaque lot a été lancé le 24 novembre 2017 ;

- que la commission d'appel d'offres réunie le 30 novembre 2017 a décidé d'attribuer les marchés subséquents n° 2 aux opérateurs ci-dessous ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres énoncés au cahier des clauses administratives particulières ;

## DECIDE :

- d'autoriser le Maire à signer les marchés subséquents avec les opérateurs ci-dessous pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés :

Marchés subséquents	Attributaire
Marché subséquent n° 2.1 Points de livraison raccordés en BT dont la puissance souscrite est $\leq$ 36 kVA (segment C5)	DIRECT ENERGIE SA 2 bis rue Louis Armand 75015 PARIS
Marché subséquent n° 2.2 Points de livraison raccordés en BT ou HTA profilés dont la puissance souscrite est $>$ 36 kVA et $\leq$ 250 kW (segments C3 et C4)	ENGIE – Entreprises et Collectivités Atalante 2 – ZAC du Moulin Neuf 2 impasse Augustin Fresnel BP 40149 44801 SAINT HERBLAIN
Marché subséquent n° 2.3 Points de livraison raccordés en HTA à courbe de charge dont la puissance souscrite est $>$ 250 kW (segment C2)	ENGIE – Entreprises et Collectivités Atalante 2 – ZAC du Moulin Neuf 2 impasse Augustin Fresnel BP 40149 44801 SAINT HERBLAIN

## 5/ RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ouverture de crédit consentie par le CREDIT AGRICOLE arrive à expiration le 31 décembre 2017 et propose de la renouveler.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal prennent les décisions suivantes :

Article 1 : pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de CAUVILLE-SUR-MER décide de renouveler l'ouverture de crédit auprès du CREDIT AGRICOLE dans les conditions suivantes :

- Montant : 75.000 €
- Durée : 12 mois
- Index des tirages : Euribor 1 mois moyenné, flooré à 0 %
- Marge : 1,350 %
- Index du mois M-1 (novembre 2017) : 0.0000 %
- Taux d'intérêts calculés sur cette base : 1.3500 %
- Calcul des intérêts : jours exacts / 365
- Commission d'engagement et frais de dossier: 213 €
- Facturation des intérêts : mensuelle, intérêts calculés à terme échu.

Article 2 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec le CREDIT AGRICOLE et à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versements des fonds et au remboursement des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.

## 6/ MISE EN PLACE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le régime indemnitaire actuel sera abrogé prochainement. Il est donc nécessaire de mettre en place rapidement le nouveau régime tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Celui-ci se décompose désormais en deux parties :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE),
- éventuellement d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir(CIA),

et se substituera donc à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu (heures supplémentaires, indemnité de régisseur, ...).

Aussi, Monsieur le Maire propose le projet de délibération qui sera présenté au Comité Technique du Centre de Gestion.

Ce dossier sera à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal, dès réception de l'avis du CT.

## 7/ GROUPE SCOLAIRE « YANN ARTHUS-BERTRAND » - ATTRIBUTION D'UN NOM AUX BATIMENTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la séance du 26 septembre dernier, il a été proposé de nommer les bâtiments de l'école pour en faciliter la désignation.

Chaque membre présent fait part de propositions. Le Conseil Municipal se donne le temps de réfléchir et prendra la décision lors du prochain Conseil Municipal.

## 8/QUESTIONS DIVERSES

⇒ Suivi des chantiers en cours :

- préau : le montage de la cloison provisoire est en cours, le déménagement aura lieu pendant les vacances de Noël.
- mairie/école : l'appel d'offres est lancé. La Commission d'Appel d'Offres se réunira le 22 janvier 2018 à 14 heures pour l'ouverture des offres.
- chemin des écoliers : en attente d'ENEDIS pour l'effacement, prévu le 23 janvier 2018. Le Société Bordelaise de Travaux débutera vers cette même date.

⇒ FCL : suite à un accord finalement trouvé avec HEUQUEVILLE, les matchs ne se feront pas à FONTENAY, mais à SAINT JOUIN BRUNIVAL et à HEUQUEVILLE. L'ensemble du Conseil Municipal remercie la Municipalité du FONTENAY de leur gentillesse.

- ⇒ Monsieur le Maire donne lecture des lettres de remerciements pour les décès de :
- Monsieur Christophe RECHER
  - Monsieur Jean VAUTIER
- ⇒ Monsieur PIT remercie les Adjointes, les conseillers municipaux bénévoles et le personnel du service technique pour leur aide précieuse lors de la préparation et le service du « CAUDET » (repas des jardins fleuris).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire,

